



Bureau  
international  
du Travail  
Genève

## Un rôle clé pour les inspecteurs du travail et les agents de santé au travail dans la riposte au VIH/sida au Burkina Faso

Au Burkina Faso, le programme SHARE (Réponses stratégiques au VIH/sida en entreprises) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a d'emblée donné la priorité à la formation en matière de VIH/sida des inspecteurs du travail et des agents de santé au travail.

« Chacun d'entre eux visite au moins 63 entreprises par an. Ils jouent ainsi un rôle essentiel pour sensibiliser un maximum d'entreprises aux actions qui peuvent être mises en œuvre en matière de non-discrimination, de prévention et d'accès à la prise en charge et aux soins » explique David Guiré, coordonnateur national du projet d'éducation sur le VIH/sida dans les lieux du travail de l'OIT.

Après les sessions de formation consacrées au Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail et à la communication pour le changement de comportement, les responsables sont préparés à travailler en étroite collaboration avec les entreprises partenaires du projet SHARE, et les aider à mettre en œuvre leur riposte au VIH/sida.

Le projet SHARE a permis la signature d'un mémorandum de coopération avec 25 entreprises dans divers secteurs, ainsi qu'avec un groupe de 400 artisans par l'intermédiaire du Village artisanal de Ouagadougou. Près de 16 000 travailleurs burkinabés bénéficient ainsi d'un programme sur le VIH/sida et la communication pour le changement de comportement. Plusieurs de ces entreprises ont joué un rôle clé dans la constitution de la Coalition du secteur privé et des entreprises contre le VIH/sida.

M. Salif Kaboré, Président de la Coalition et Directeur Général de la Société Nationale Burkinabé d'électricité (SONABEL), révèle que « l'originalité de la coalition réside dans le fait que nous avons pris en considération plusieurs dimensions du monde du travail. Nous avons au sein du bureau un secrétaire en charge des grandes

entreprises, un autre attribué aux petites et moyennes entreprises, un délégué pour le secteur informel, ainsi qu'un représentant syndical ».

Le projet SHARE permet à l'OIT, en synergie avec la Coalition, d'aider au renforcement des capacités du Ministère du Travail, des organisations d'employeurs et de travailleurs. Initié en 2005 en partenariat avec le Département du Travail des Etats-Unis (USDOL), ce projet a été prolongé jusqu'en juin 2009 grâce au financement du Plan d'Aide d'Urgence des États-Unis à la Lutte contre le sida (PEPFAR).

### S'appuyer sur un réseau d'acteurs des plus divers

Outre les inspecteurs du travail et agents de santé au travail, le projet SHARE a bénéficié de l'apport de nombreuses personnes-ressources. Ces personnes comptent des représentants de l'état et des



La chanteuse Pyanne Djiré interprétant la chanson « VIH/sida » lors d'un atelier

organisations d'employeurs et de travailleurs, mais également des artistes comme la chanteuse et musicienne Pyanne Djiré : « C'est en 2006 que le projet a fait appel à moi en tant que personne vivant avec le VIH pour l'appuyer

dans les sessions de formation et de sensibilisation dans les milieux de travail. Avant d'assurer les formations, j'ai moi-même été formée dans le cadre du projet SHARE. J'ai ensuite pu assurer la formation des travailleurs sur le changement de comportement de trois entreprises partenaires ».

Suite à cette expérience, Pyanne Djiré constate que les dirigeants d'entreprises commencent à comprendre qu'une personne vivant avec le VIH peut toujours contribuer au développement de l'entreprise. Ils comprennent aussi qu'il suffit seulement à une personne séropositive de se sentir acceptée et de pouvoir bénéficier d'une prise en charge pour être pleinement productive.

### Un progrès important au niveau juridique

De grands progrès ont été réalisés en mai 2008 avec l'adoption par l'Assemblée National de la loi portant lutte contre le VIH/sida et protection des droits des personnes vivant avec le VIH/sida, puis en juin 2008 avec sa promulgation par le chef de l'Etat. Cette loi comporte notamment des articles visant à protéger les droits des travailleurs séropositifs en interdisant le dépistage du VIH comme condition préalable à l'emploi.

Pour plus d'information n'hésitez pas à contacter le coordonateur national du projet au Burkina Faso:

**M. David GUIRÉ**

guiredavid@yahoo.fr

Téléphone: +226 50 36 06 93

